



PRÉPARATION DU BUDGET DE LA COMMUNE D'AUDRUICQ

**CONSEIL MUNICIPAL
du 11 Mars 2024**

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2024

(Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission)

Information donnée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire institué par la loi du 6 Février 1992 pour les communes de plus de 3 500 habitants

Le Cadre Juridique du Débat d'Orientation Budgétaire

La loi « Administration Territoire de la République (ATR) du 6 février 1992 (loi 92-125) impose aux villes de plus de 3 500 habitants la tenue en Conseil Municipal d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). La circulaire d'application du 31 mars 1992 et le règlement intérieur complètent cette loi 92-125.

Le débat a lieu en séance publique après inscription à l'ordre du jour. Il n'a aucun caractère décisionnel. Son organisation constitue néanmoins une formalité, préalable et substantielle, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Un tel débat détermine aussi les orientations budgétaires. Il est un atout essentiel pour expliquer une politique à partir des données budgétaires : notamment conjoncture économique et dispositions de la loi de finances. Il donne une dimension d'orientation et de prospective par rapport au contexte économique et peut permettre d'introduire une portée pluriannuelle. Il permet également aux élus d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il leur donne enfin la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de celle-ci. Il constitue ainsi une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Depuis la loi **NOTRe** (loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée en août 2015, le contenu du débat est plus prescriptif. En effet doivent être présentés dans le rapport les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les changements relatifs aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives d'emprunt pour le projet de budget.

L'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 dispose également que les collectivités et groupements concernés par l'obligation de tenue d'un tel débat doivent, à cette occasion présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- L'évolution du besoin de financement annuel. Après une demande de précision auprès des services préfectoraux, il s'agit de l'endettement net, c'est-à-dire le montant des nouveaux emprunts de l'année n diminué du remboursement du capital de la dette.

Préambule

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du budget primitif (BP), le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit permettre au conseil municipal de débattre des priorités de la politique municipale. Les engagements d'Audruicq sont présentés de manière concrète, et s'inscrivent dans les contextes international, national et local qui les impactent. Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure de gestion de la dette et donne les éléments structurants sur les effectifs. Le conseil municipal est également informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes et les équilibres en résultant, même si l'exercice prospectif s'avère particulièrement délicat depuis plusieurs années,

étant donné l'instabilité des situations internationale et nationale. L'intégralité des chiffres, des tableaux et graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées pour le vote du BP 2024 au mois d'avril 2024.

Contexte général : situation économique et sociale

Le contexte économique mondial

Le contexte international particulièrement instable fragilise les perspectives économiques

Après la pandémie de COVID-19 et les guerres en Ukraine et au Proche-Orient, l'économie mondiale reste engluée dans des perspectives de croissance historiquement faibles et d'inflation encore forte malgré une fin d'année 2023 un peu moins négative que prévue initialement.

L'exercice 2023, comme pour l'ensemble des collectivités territoriales, fait suite à plusieurs exercices contraints. L'exercice précédent a été concerné par la crise liée à la guerre en Ukraine, comme le sera encore l'exercice 2024. Ce conflit entraîne de multiples répercussions et des conséquences à l'échelle mondiale, sur les plans humain, politique, économique. Les conséquences sont l'augmentation vertigineuse des coûts d'approvisionnement, le coût des marchés et le coût de l'énergie avec l'effet le plus visible et tangible est la reprise de l'inflation depuis la fin 2022 et la totalité de l'exercice 2023, à des niveaux annuels compris entre 5 et 10% en rythme annuel. De plus l'aggravation des tensions géopolitiques fragilise toujours un peu plus les perspectives de croissances en 2024 : de 2,9% en 2023, celle-ci ne devrait pas dépasser les 2,7% en 2024 selon l'OCDE, ou 2,9% pour le FMI, avec toujours une très grande dépendance de l'économie mondiale aux économies d'Asie.

L'inflation, autour de 4,9 % (selon l'INSEE) en 2023, sauf nouvel événement d'ampleur, géopolitique et/ou climatique, qui pourrait occasionner de nouveaux durcissements des politiques monétaires, devrait retrouver des niveaux moindres d'ici 2025.

Cette situation générale, spécifiquement liée au choc inflationniste, va forcément à nouveau peser sur la capacité d'auto-financement communale sur 2024. Cet effet se cumule avec les effets ressentis en 2023.

L'enjeu de la maîtrise énergétique lié au mur énergétique se place désormais au centre de la maîtrise des risques pour les Collectivités, à l'heure où les impacts sur les factures d'eau, d'électricité, de gaz sont grandissants dans des proportions allant de +25% à + 150%.

La Commune adopte des mesures énergiques tant en gestion de fonctionnement interne que dans la gestion de son patrimoine, dans le choix des investissements, quelque soit l'échelle de valeur, dans la mise en place de l'éclairage LED dans le parc immobilier communal, ou remplacement des sources lumineuses énergivores de l'éclairage public par des lampes basses consommations (LED), ou de la rénovation complète du Groupe scolaire, en y intégrant l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'option fiscale demeurera solidement articulée autour de la sagesse fiscale, sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale. La loi de finances définit l'évolution du coefficient des bases fiscales locales.

La Commune intensifiera ses recherches de financement auprès des partenaires institutionnels. Les services de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, la Communauté de commune de la Région d'Audruicq, pour citer les plus représentatifs.

Le contexte économique national

En septembre 2023, La Banque de France confirmait ses prévisions de reflux de l'inflation en France, après un pic atteint début 2023. Celle-ci devrait ainsi retomber autour de 2% en 2025, malgré un contexte international défavorable. Néanmoins, ces prévisions sont conditionnées également à l'absence de nouvel événement majeur impactant les matières premières importées.

Le taux de chômage devrait vraisemblablement repartir légèrement à la hausse s'ajustant, selon les prévisionnistes, très progressivement au ralentissement économique observé depuis fin 2022, mais tout en restant inférieur au niveau qui préexistait en 2019.

La progression de l'inflation ralentissant, la Banque de France prévoit mécaniquement une progression des salaires réels et donc du pouvoir d'achat des ménages en 2024-2025 (prévision de +0,5%) : la suppression de la dernière tranche de la Taxe d'Habitation, les différentes mesures de revalorisation des retraites et des salaires envisagées par l'Etat, et la fin du bouclier tarifaire sur le prix de l'électricité, retiré progressivement d'ici fin 2024, étant impactant dans cette prévision.

Enfin, le taux d'endettement public français se stabiliserait à un niveau supérieur à la moyenne de la zone euro en 2024 : à noter que les collectivités représentent seulement 8,2% de l'ensemble de l'endettement public en France.

Le contexte économique régional

Malgré le contexte énoncé précédemment, le rapport sur les orientations budgétaires pour 2024 souligne que la Région Hauts-de-France poursuit sa stratégie financière proposée pour le mandat qui vise « au maintien d'un investissement massif sur le territoire tout en préservant la crédibilité financière de la collectivité dans un horizon proche grâce à une grande maîtrise budgétaire. » Cette stratégie repose sur deux indicateurs que sont le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement avec comme objectifs :

- un taux d'épargne brute supérieur à 10% chaque année au compte administratif ;
- une capacité de désendettement inférieure ou égale à 9 ans à l'issue du mandat.

Cela s'accompagne par la mise en place de plafonds sectoriels de dépenses par politique « sécurisant la trajectoire d'exécution financière tout au long du mandat ainsi qu'un pilotage infra-annuel renforcé des consommations. » Ces plafonds avaient été revus à la hausse en 2023 pour faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement occasionnées notamment par l'inflation, la crise énergétique, etc. Un effort supplémentaire avait été également intégré en investissement. En 2024, il est de nouveau proposé de procéder à des ajustements quant à ces plafonds. On retiendra en investissement une progression importante en raison notamment de forts besoins sur la politique Transports en particulier, au titre d'échéances d'acquisition et de rénovation de matériel ferroviaire

Le contexte économique communautaire

Les orientations politiques de la Communauté de communes ont été fixées le 13 avril 2021, à l'unanimité des conseillers communautaires, autour des feuilles de route élaborées par les commissions, ensuite transversalisées et priorisées au travers de 5 grandes orientations stratégiques :

- Les enjeux et la maîtrise de l'eau
- L'alimentation comme sujet économique avec la promotion des savoir-faire locaux mais aussi patrimonial et festif avec la fête de la chicorée
- La transition écologique
- Les solidarités pour et par les habitants
- L'économie inventive et durable.

Il convient de rappeler le faible potentiel fiscal du territoire intercommunal de la région d'Audruicq. La Communauté de communes a le potentiel fiscal le plus faible des toutes les intercommunalités de la région Hauts de France. Elle est même la troisième intercommunalité au potentiel fiscal le plus faible sur les plus de 1200 EPCI métropolitains. C'est pourquoi, la CCRA travaille à conforter l'attractivité du territoire et son développement économique : L'attractivité touristique, avec notamment la valorisation de la chicorée, qui implique entreprises, artisans et associations, est une autre clé de l'image du territoire communautaire mais aussi avec l'aménagement du Parc d'Activités de la porte d'Opale à Nouvelle-Eglise. Et ce d'autant plus que nos voisins dunkerquois vont connaître, dans les 10 ans à venir, un formidable développement industriel, dont le Parc d'Activités pourra être une base arrière très prisée ! C'est d'ailleurs pour cela que la Communauté de communes s'est associée au dunkerquois dans le cadre du programme « Territoires d'Industrie » lancée en cette fin d'année 2023 dont les objectifs sont de créer un terrain fertile au développement de l'industrie sur le territoire par la mobilisation de tous les acteurs mais aussi d'accompagner la transition vers une industrie verte, de développer les filières et savoir-faire industriels ou encore d'accélérer les implantations industrielles et les créations d'emplois dans les bassins.

De plus, le territoire de la Région d'Audruicq jouit d'une situation géographique privilégiée au sein de la mégapole européenne, au cœur du triangle Paris – Bruxelles – Londres, qui rassemble plus de 100 millions d'habitants. La proximité du complexe logistique du Calais constitué du Port de Calais (second port de voyageurs dans le monde, après le Port de Douvres) et du Tunnel sous la Manche mais aussi la qualité des infrastructures routières (autoroutes A16 (Boulogne-sur-Mer/Dunkerque), A26 (Calais/Arras) et A216 (rocade portuaire) et ferrées (liaisons traditionnelles et à grande vitesse) offrent la possibilité d'effectuer des déplacements transfrontaliers.

Loi de finances 2024

La loi de finances 2024 a été promulguée le 29 décembre 2023.

La loi de finances prévoit de réduire le déficit public à **4,4%** du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait **146,9 milliards d'euros** (+2,4 milliards par rapport au texte initial). La part de la dette publique se stabiliserait à **109,7% du PIB**. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027. En 2024, le montant du périmètre des **dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'euros**.

Les dispositifs en matière d'énergie

La loi met en œuvre la **sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique** en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales. En vigueur depuis 2022, le bouclier tarifaire pour l'électricité est maintenu. Pour les particuliers clients résidentiels, le gouvernement prévoit le **maintien du bouclier tarifaire pour limiter la hausse de l'électricité à au plus 10%**. Les ménages résidant dans des structures collectives (HLM, copropriétés...) pourront bénéficier de l'aide complémentaire des boucliers gaz et électricité collectifs. Le texte permet également au gouvernement de mettre en œuvre le bouclier tarifaire pour l'électricité pour **les micro-entreprises ou petites collectivités** éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ainsi que de prolonger le dispositif **d'amortisseur électricité**.

Pour financer en partie ces mesures, la **taxe sur les profits exceptionnels des producteurs d'électricité** est prolongée d'un an mais modifiée. Le prélèvement de l'État est limité à 50% de la rente des énergéticiens, contre 90% en 2023.

Les mesures pour l'emploi et les entreprises

Plusieurs millions sont budgétés pour les **aides à l'embauche d'alternants** et la gratification par l'État des périodes de stage des lycéens professionnels depuis la rentrée 2023.

D'autres crédits financent "**l'indemnité carburant travailleur**" qui sera versée uniquement si le prix des carburants franchit un certain seuil en 2024 (qui sera fixé par décret). Cette "prime carburant" devrait concerner 60% des travailleurs modestes qui utilisent leur voiture pour leurs trajets domicile-travail et représenter 100 euros par voiture.

Le texte repousse à 2027 la **suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

Les mesures pour les collectivités

Concernant les dotations:

- **la revalorisation de la DGF de 320 M€**
- **l'augmentation de la dotation de soutien aux aménités rurales (ex-dotation «biodiversité»), portée à 100 M€ ;**
- **l'augmentation de la dotation pour les titres sécurisés (DTS), portée à 100 M€ ;**
- **le maintien du fonds de soutien au développement des activités périscolaires jusqu'au 1er septembre 2025 ;**

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023. La DGF a certes augmenté de 700 millions d'euros entre 2017 et 2024, soit + 3,85%. Mais en prenant en compte l'inflation, en euros constants, la DGF a diminué de 12,95%.

Si la DGF avait été indexée sur l'inflation, la hausse aurait été d'1,3 milliards d'euros.

Un **nouveau régime zoné** d'exonérations fiscales et sociales "**France ruralités revitalisation**" (FRR) est institué. Les redevances des agences de l'eau sont réformées.

Une compensation par l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Plusieurs amendements sont venus compléter ce volet : création d'une dotation en faveur des communes nouvelles, **instauration d'un budget vert pour les communes de plus de 3 500 habitants**, aides exceptionnelles de 100 millions pour Mayotte et de **80 millions pour les collectivités du Pas-de-Calais et de Bretagne...**

Concernant la fiscalité :

1. La réintégration des dépenses d'aménagement de terrains réalisées à compter du 1er janvier 2024 dans l'assiette du FCTVA ;
2. De nouvelles compensations partielles de la perte du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties(TFPB) en cas de fermeture d'entreprise ;

3. La compensation partielle de l'exonération longue durée de TFPB pour les logements les plus anciens réhabilités alors que le projet de loi de finances initial avait prévu l'exonération sans compensation;
4. Les exonérations de TFPB pour les propriétaires ayant réalisé d'importants travaux de rénovation énergétique ne sont plus de droit et doivent faire l'objet, pour leur instauration, d'une délibération de la collectivité;
5. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être augmenté, à certaines conditions, sans toucher au taux de la TFPB;

Dans le projet de Loi de finances pour 2024 on notera également concernant les collectivités territoriales :

- L'éventuelle instauration d'une nouvelle exonération de taxe foncière de 15 à 25 ans, de droit et non-compensée, pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, dès lors qu'ils feraient l'objet de travaux de rénovation énergétique.
- L'hypothèse d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) abondée de 222,5M€ par rapport à 2023 est également envisagée par l'Etat, notamment en faveur de la péréquation : 60% des communes devraient ainsi connaître une croissance de leur DGF en 2024, même si certaines compensations d'exonérations fiscales seraient réduites parallèlement.
- Que les Fonds « verts » et FCTVA devraient être maintenus.
- Que la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) serait compensée par l'Etat pour les collectivités impactées financièrement par la réforme du périmètre des zones tendues dans lesquelles la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) se substitue à la THLV.
- Le projet de modification des modalités de prise en compte du revenu des habitants dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).
- L'évolution des valeurs locatives, servant de base au calcul des « impôts locaux », qui devrait s'établir entre +4% et +5% en 2024 (+7,1% en 2023).
- La réforme de la dotation particulière de l'élu local qui est envisagée pour introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux des communes de moins de 10 000 habitants.
- La compensation par l'Etat, dans la DGD urbanisme, du transfert au bloc communal de la charge de la police sur la publicité extérieure au 1er janvier 2024.
- Que serait confirmé la généralisation d'un « compte financier unique » en 2026 pour les collectivités.

Situation de la Ville d'Audruicq

PREPARATION BUDGETAIRE 2024

La préparation budgétaire 2024 a été appréhendée avec prudence, notamment du fait de l'inflation qui continuera à impacter les enveloppes budgétaires et dont la visibilité à moyen terme est floue. La construction budgétaire 2024 intègre cette contrainte subie qui appelle à la plus grande prudence quant à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à la poursuite de notre programme d'investissements qui participe à la relance mais aussi à la protection du pouvoir d'achat des Audruicquois et au dynamisme de notre économie locale.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, il a été demandé aux services de contenir les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses d'investissement, seules les dépenses et recettes intégrées seront reprises au budget primitif 2024.

Pour rappel, au 1er janvier 2024, s'appliquera un nouveau cadre comptable (M57) au budget de la Ville d'Audruicq jusque-là suivi en nomenclature M14. Cela implique une modification de certaines imputations comptables, en fonctionnement comme en investissement et la création de nouvelles lignes de crédits. Les

numéros de lignes de crédits resteront inchangés, seules les natures comptables et les fonctions pourront être différentes.

De nouvelles lignes de crédits pourraient être créées en cas d'éclatement de natures comptables. D'autres lignes pourront être créées au besoin dans le cadre de la préparation budgétaire.

Cela implique des modifications de comptes budgétaires (souvent sans incidence) mais aussi des éclatements de comptes impliquant la création de nouvelles lignes de crédits.

Orientations budgétaires et éléments prospectifs

Absence de hausse des taux de la fiscalité locale.

Après intégration, en 2021, du taux départemental de la taxe foncière sans impact sur la fiscalité des usagers, l'année 2024 marquera la 26ème année consécutive, SANS hausse des taux d'impôts locaux, afin de ne pas fragiliser le pouvoir d'achat des Audruicquois.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement restent dynamiques et proportionnelles aux efforts d'équipement et de modernisation que la ville met en place. Néanmoins, la DSIL semble devoir être affectée aux réparations des dégradations subies pendant les inondations de l'automne.

Les dotations 2024

Les dotations de l'Etat évolueront différemment selon leur origine. A ce stade, la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune n'est pas définie.

La masse salariale 2024

Au total, la masse salariale 2024, toutes charges comprises, se situera au même niveau que le budget primitif 2023.

Cette masse salariale inclura courant 2024 l'instauration de la grille propre au Complément Indemnitaire Annuel (CIA) Elle permettra, de tenir compte de la manière de servir et l'atteinte des objectifs professionnels fixés dans chaque service.

La gestion du temps de travail 2024

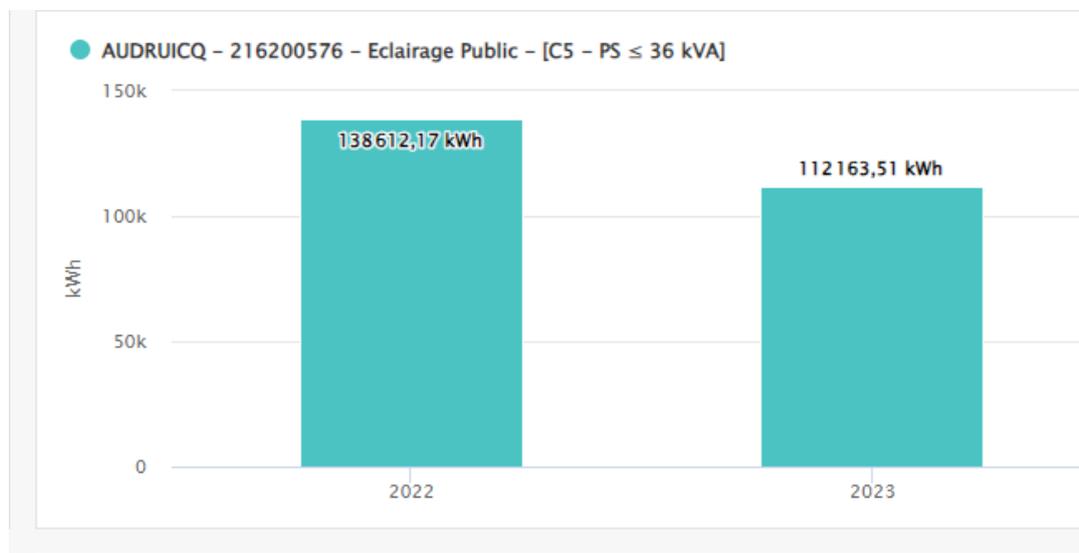
L'ensemble des agents de la collectivité réalise 1607h00 à l'année conformément aux directives de l'Etat.

Economies d'énergies

L'objectif de réduction des consommations énergétiques reste entier. Les travaux de sobriété énergétique commencent à produire leurs effets. Mais c'est à l'issue du programme qu'il sera possible de mesurer de manière effective le rendu des efforts réalisés.

Déjà, les consommations d'électricité ont fortement chuté. En 2023, la consommation énergétique de l'éclairage public est de 112 163,51 KW soit une baisse de 19 % par rapport à la consommation 2022 (138 612,17 KW). Cette baisse de consommation n'absorbe toutefois qu'en partie la hausse du coût de l'énergie.

Nous poursuivrons nos efforts de gestion de nos équipements en rappelant aux usagers les mesures d'économie et de bonne utilisation des équipements.



Les dépenses de gestion (hors énergie)

Depuis 2023, l'inflation pèse beaucoup sur les dépenses de ce périmètre. Avec les prévisions actuelles, l'exercice 2024 devrait à nouveau être impacté. La volonté est de garder une activité globale à périmètre constant par rapport à 2023, tout en optimisant au maximum les dépenses.

Pour maîtriser les dépenses de gestion, l'objectif principal reste de continuer à financer des investissements intelligents et vertueux, source d'économies de fonctionnements futurs. En parallèle la mutualisation d'achats et les efforts réalisés par les services ces dernières années permettent aujourd'hui une gestion responsable des budgets, avec un pilotage optimisé des dépenses pour obtenir une meilleure adéquation entre les processus budgétaires et les besoins réels.

Le Centre Communal d'Action Sociales (CCAS)

En 2024 le soutien actif de la commune à la mise en œuvre de la politique du CCAS sera consolidé. Ainsi, pour lui permettre de garder une activité constante, la subvention d'équilibre qui lui sera allouée en 2024 reste identique par rapport au budget 2023.

Des investissements ambitieux

La section d'investissement regroupe les dépenses relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la commune ou qui viennent enrichir son patrimoine : biens matériels et immatériels, achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, terrains, logiciels, acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

Un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été établi pour 2024-2026 (voir page 31)

Les objectifs d'un PPI sont de s'assurer que la collectivité a les capacités humaines et financières pour réaliser les projets d'investissement envisagés dans une période donnée, de les planifier dans le temps afin d'organiser les moyens à mettre en œuvre et d'alimenter le débat d'orientation budgétaire en donnant les perspectives à long-terme de l'équipe municipale.

Une préoccupation réaffirmée en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique.

La ville d'Audruicq reste en 2024 mobilisée en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique. Elle poursuivra ainsi le déploiement du réseau de caméras de vidéoprotection. Le rythme du déploiement permettra vraisemblablement d'atteindre environ 250 vues.

La police municipale disposera ainsi des moyens complémentaires nécessaires à l'exercice de ses missions, dans le cadre d'un partenariat constant entretenu avec les services de la gendarmerie nationale

La police municipale accentuera ses interventions dans les domaines de la sécurité routière, de la prévention et du maintien de la tranquillité publique, en lien avec nos concitoyens engagés dans le cadre du réseau participation citoyenne. Elle restera particulièrement active en matière de prévention routière en direction des publics les plus jeunes.

La poursuite de la transition énergétique

La rénovation énergétique et thermique des équipements publics reste à l'ordre du jour en 2024, dans la lignée de l'accélération des investissements engagés dans ce domaine en 2023. Plusieurs bâtiments publics seront ainsi concernés par des études, la poursuite ou l'engagement de travaux destinés à réduire leur consommation énergétique ainsi que leur empreinte carbone dans le cadre de leur utilisation.

Un soutien réaffirmé aux associations, essentielles au dynamisme de la commune.

Les associations sont au cœur de la vie locale. Elles sont actives dans des domaines divers, touchant plus spécialement à la culture, aux sports, à la jeunesse, aux loisirs. Elles sont essentielles à l'animation de la commune, et répondent aux attentes des Audruicquois qui souhaitent pouvoir satisfaire leur passion ou exercer la discipline sportive ou culturelle de leur choix. C'est la raison pour laquelle la ville entend maintenir son soutien traditionnellement fort aux associations Audruicquoises.

Outre la politique d'investissement dans les équipements publics qui participe à leur donner les moyens matériels de mettre en œuvre leurs projets et activités, la ville maintient son aide financière à leur fonctionnement, avec une augmentation de l'enveloppe globale des subventions (prévision de subventions pour les voyages scolaires).

Mettre en valeur les actions menées par les associations, c'est aussi mettre en exergue le travail et l'engagement déployé par les bénévoles de ces structures, qui consacrent une part importante de leur temps libre à assurer leur fonctionnement.

La ville contribuera donc en 2024 à mettre en valeur l'engagement bénévole des Audruicquois actifs au sein des associations, de manière que leurs parcours puissent inspirer de nouvelles vocations parmi nos concitoyens.

Enfin, parce qu'elles sont utilisatrices au quotidien de bien des équipements publics de la commune, les associations sont également les chevilles ouvrières de la bonne utilisation de ces derniers. Elles sont ainsi partenaires des efforts entrepris par la ville pour réduire les consommations énergétiques des différents équipements municipaux. Elles resteront ainsi étroitement associées en 2024 à ces efforts qui participent d'une gestion raisonnée de nos équipements.

Nos enfants, plus que jamais à la croisée de toutes les attentions.

Le groupe scolaire du Brédenarde constituera, en 2024, une priorité de la ville, et ce de manière constante au regard des années précédentes. Les travaux de rénovations énergétiques programmés dans les écoles permettront d'améliorer les conditions d'accueil de qualité pour les élèves et plus largement les communautés éducatives.

Parallèlement, la ville continuera ses actions en direction des différents publics de la jeunesse Audruicquoise, un ensemble d'actions (Conseil d'enfants) mais aussi en lien avec le service scolaire dont la diversité est conçue pour susciter l'intérêt et l'engagement de publics aux attentes distinctes en fonction des âges.

Il en sera de même pour les activités culturelles, sportives ou de loisirs proposés à l'occasion des vacances scolaires, dans le cadre des ALSH.

Source d'attractivité du territoire, le multi-accueil « Pas-à-pas » bénéficie d'une solide réputation. La structure poursuivra l'accueil d'enfants de moins de 4 ans de manière régulière ou occasionnelle.

Des investissements qui restent au service de l'amélioration de la qualité de vie en ville.

La ville poursuivra en 2024 sa politique d'investissement en faveur de l'amélioration de l'espace public et des équipements publics. S'agissant de ces derniers, il s'agira soit de compléter l'offre au public par de nouveaux équipements, soit de procéder à la rénovation des équipements existants en vue d'améliorer l'accueil des usagers, l'accessibilité et les performances énergétiques.

Un service public qui confirme sa trajectoire de modernisation

La réorganisation de la Direction Générale a permis de dégager différentes pistes de simplification des tâches relevant des agents et d'optimisation des relations de coopération entre services. Il préconise une meilleure articulation entre les services supports et les services opérationnels, et l'appropriation d'outils numériques permettant d'améliorer la performance des pratiques de travail, tant dans l'intérêt des agents que des projets conduits et des services acquittés par ces derniers à destination du public. La poursuite de la démarche d'optimisation avec les agents des services concernés et la mise en œuvre opérationnelle de ses conclusions nécessitera sans doute l'acquisition de logiciels et d'outils numériques qui seront utilisés dès les prochains mois.

Une réorganisation qui a aussi permis de lancer un projet d'administration où la bienveillance, le bien-être au travail, la solidarité et l'esprit d'équipe sont des objectifs prioritaires. Le taux d'absentéisme commence à chuter (- 9%), les équipes travaillent avec un grand professionnalisme dans l'apaisement et le dialogue, les temps de convivialité sont vécus positivement et l'entraide omniprésente.

En faisant preuve d'agilité et d'innovation dans nos méthodes de management pour anticiper et privilégier l'esprit d'initiative, nous arrivons à nous adapter à toutes les situations en faisant preuve de solidarité et de réactivité. Le management et les ressources humaines jouent un rôle essentiel pour réussir ces transformations : celui de créer les conditions propices à la motivation des équipes, à la promotion des talents et à la nécessaire attention portée à chacun.

Ce projet, où l'humain est prioritaire, s'est déjà traduit par la mise en œuvre de plusieurs chantiers d'organisation qui ont permis :

1. D'entamer l'évolution et l'actualisation de l'organigramme,
2. De moderniser le fonctionnement de la collectivité et de l'adapter aux nouveaux besoins des Audruicquois
3. Mais aussi de conforter le rôle, l'utilité et la visibilité d'Audruicq, pour en faire une collectivité incontournable du quotidien et une collectivité de référence pour tous.

Les actes pour améliorer la réactivité de la Ville et rentrer dans le cadre réglementaire :

1. Réorganisation des services,
2. Mise en place du Télétravail,
3. Rédaction du protocole relatif à l'organisation du temps de travail,

4. Mobilisation de l'Assistante de Prévention,
5. Lancement des services civiques,
6. Mise en place d'un logiciel de gestion du temps de travail qui sera mis en application le 1 avril 2024

De nombreuses instances se sont tenues avec les cadres, les syndicats, les agents, les élus pour contribuer et exposer leurs points de vue et travailler collectivement.

En outre, l'année 2024 verra la poursuite des efforts effectués par la ville pour mettre en place les outils numériques assurant une information directe et réactive.

Enfin, les services de la ville se mobiliseront le 9 juin 2024 pour l'organisation du scrutin des élections européennes.

Audruicq restera en 2024 une ville animée, au rendez-vous de ses manifestations traditionnelles.

Tout au long de l'année, la médiathèque accueillera les animations culturelles d'arts plastiques, et celles dédiées au livre.

L'école municipale de musique restera en 2024 le cadre adapté au développement de l'apprentissage de la musique et à la sensibilisation à la diversité des styles musicaux.

De nombreuses manifestations animent Audruicq tout au long de l'année. L'ensemble de ces manifestations sont gratuites et leur succès de fréquentation constitue un des aspects les plus conviviaux d'Audruicq.

Conclusion

Dans ce contexte inflationniste, nombre de collectivités territoriales seront contraintes à équilibrer leur budget par une hausse de taux d'imposition, par une réduction de l'offre de service ou par la suppression de poste dans leurs effectifs.

La ville d'Audruicq, grâce à une gestion saine de ses finances engagée depuis plusieurs années, gardera, quant à elle, le cap d'une approche budgétaire prudente qui permet de ne pas alourdir sa fiscalité, et de maintenir une offre dense de services tout en poursuivant ses investissements.

De plus, la prospective et ses hypothèses de gestion prudentielle démontre la volonté de l'équipe municipale d'investir pour l'avenir tout en préservant la capacité financière de la collectivité afin de ne pas obérer les marges de manœuvres futures.

LA SITUATION COMMUNALE : RETROSPECTIVE

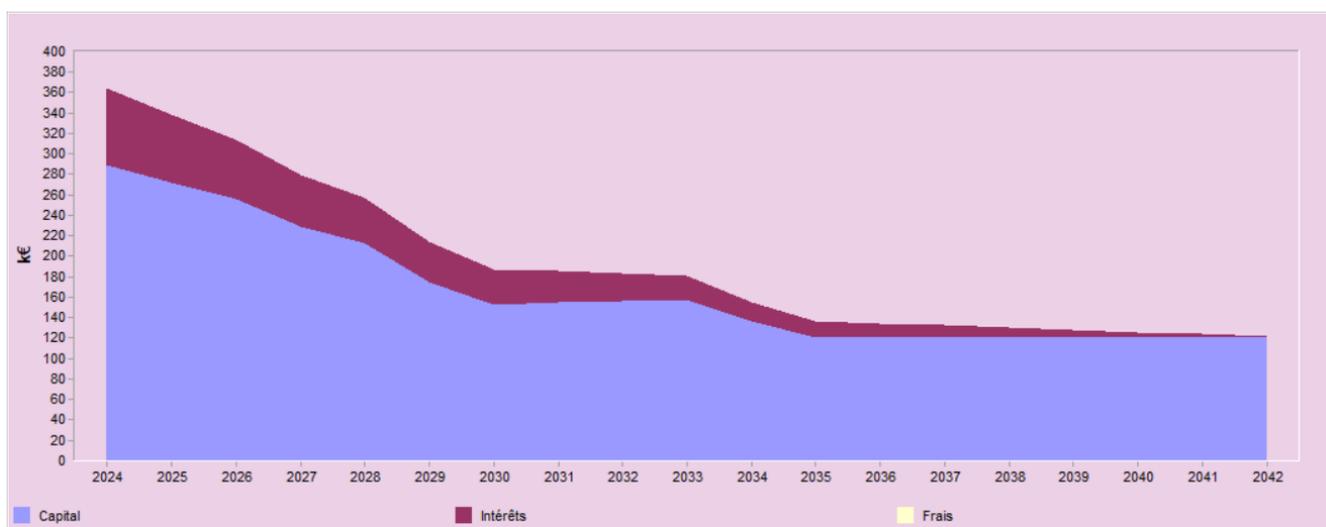
A - RAPPEL DE QUELQUES INFORMATIONS

L'endettement de la Commune

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette de la commune s'élève à **3 151 693,98 €** soit **575,13 €** par habitant contre **630,40 €** par habitant au 1^{er} janvier 2023.

(Population au 1^{er} Janvier 2018 : **5457** hab. ; au 1^{er} Janvier 2019 : **5473** hab. ; au 1^{er} Janvier 2020 : **5465** hab. ; au 1^{er} janvier 2021 : **5495** hab. ; au 1^{er} janvier 2022 : **5487** hab ; au 1^{er} Janvier 2023 : **5480** hab, au 1^{er} Janvier 2024 : **5447** hab)

Evolution de l'encours de la dette par exercice



<i>Evolution des remboursements par année</i>				<i>Encours de la dette</i>	
<i>Année</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Frais</i>	<i>Total versement</i>	<i>Capital restant dû</i>
2024	289 284,72	75 206,63	0,00	364 491,35	3 151 696,98
2025	272 046,46	66 276,55	0,00	338 323,01	2 862 412,26
2026	255 401,90	58 257,75	0,00	313 659,65	2 590 365,78
2027	229 289,14	50 389,65	0,00	279 678,79	2 334 963,86
2028	213 257,74	44 345,18	0,00	257 602,92	2 105 674,76
2029	175 054,48	38 680,14	0,00	213 734,62	1 892 417,02
2030	153 057,33	34 504,04	0,00	187 561,37	1 717 362,54
2031	154 597,52	30 859,79	0,00	185 457,31	1 564 305,21
2032	156 209,53	27 145,81	0,00	183 355,34	1 409 707,69
2033	157 896,95	23 358,82	0,00	181 255,77	1 253 498,16
2034	136 118,55	19 495,49	0,00	155 614,04	1 095 601,21
2035	120 000,00	16 647,00	0,00	136 647,00	960 000,00
2036	120 000,00	14 499,00	0,00	134 499,00	840 000,00
2037	120 000,00	12 351,00	0,00	132 351,00	720 000,00
2038	120 000,00	10 203,00	0,00	130 203,00	600 000,00
2039	120 000,00	8 055,00	0,00	128 055,00	480 000,00
2040	120 000,00	5 907,00	0,00	125 907,00	360 000,00
2041	120 000,00	3 759,00	0,00	123 759,00	240 000,00
2042	120 000,00	1 611,00	0,00	121 611,00	120 000,00

L'annuité de la dette est de **364 491,35** € pour l'année **2024**, répartie en **75 206,63** € pour la part intérêts et **289 284,72** € pour la part en capital. Cette annuité représente **66,91** € par habitant en moyenne. Aucun prêt n'a été contracté en **2023**.

L'évolution de l'endettement

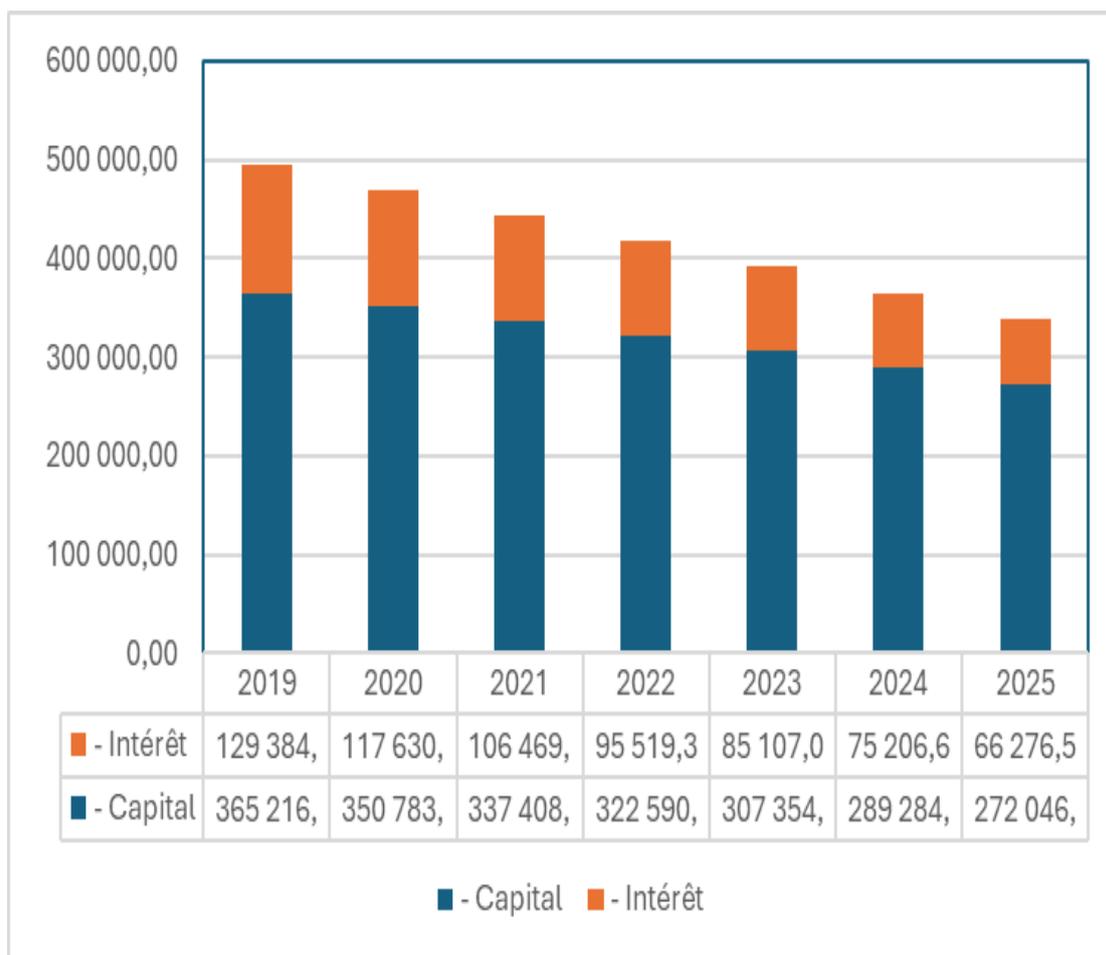
La projection au 1^{er} janvier **2025** indique que pour l'année **2025** l'annuité de la dette sera de **338 323,01** € avec **66 276,55** € pour la part intérêts et **272 046,46** € pour la part en capital.

Représentation graphique de l'endettement

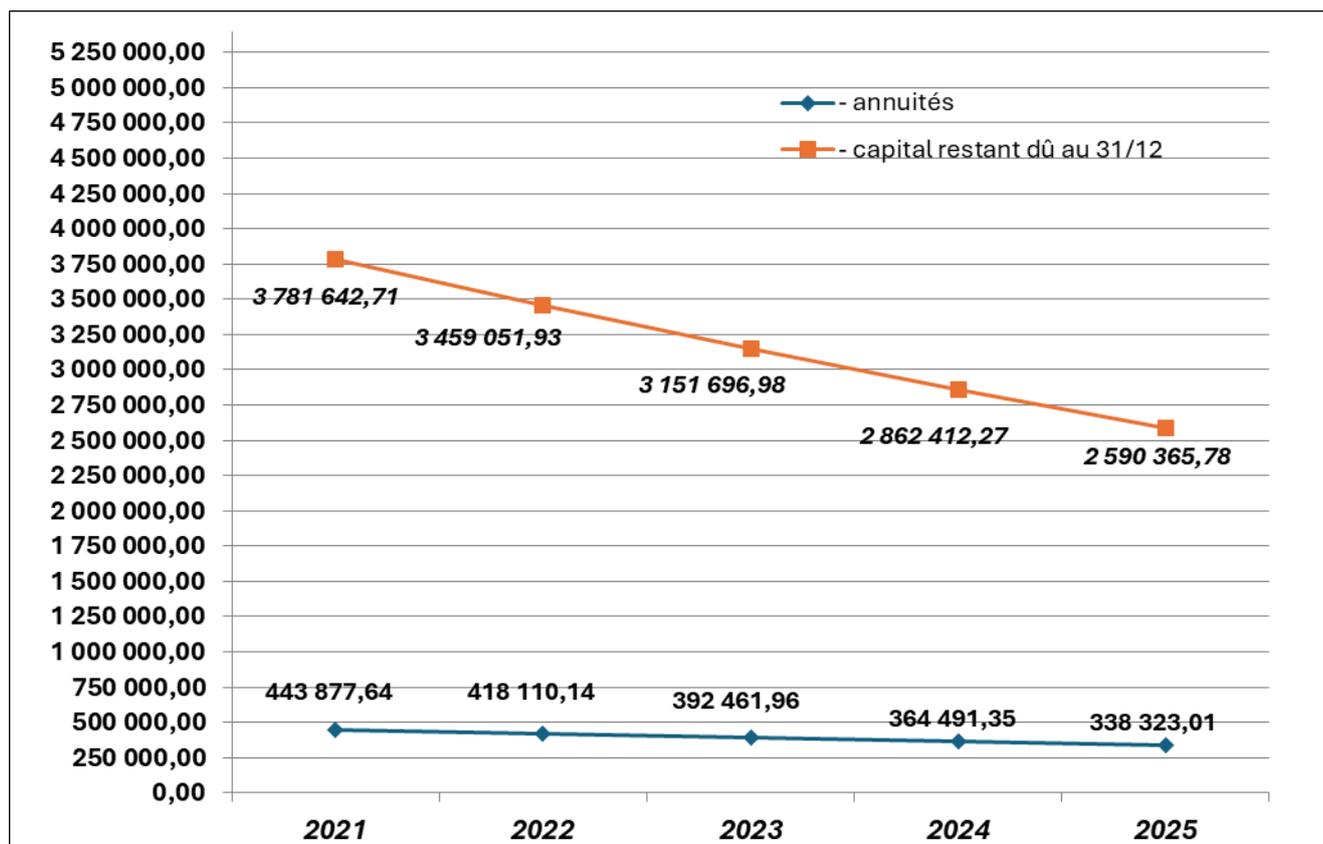
SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
- Capital	365 216,58	350 783,32	337 408,23	322 590,78	307 354,94	289 284,72	272 046,46
- Intérêt	129 384,13	117 630,34	106 469,41	95 519,36	85 107,02	75 206,63	66 276,55
- annuités	494 600,71	468 413,66	443 877,64	418 110,14	392 461,96	364 491,35	338 323,01
- nouvel emprunt							
- capital restant dû au 31/12	4 469 834,25	4 119 050,93	3 781 642,71	3 459 051,93	3 151 696,98	2 862 412,27	2 590 365,78
Endettement							
- Population	5473	5465	5495	5487	5480	5447	
- Annuité/hab.	90,37 €	85,71 €	80,78 €	76,20 €	71,62 €	66,91 €	
- capital restant dû/hab.	816,71 €	753,71 €	688,20 €	630,40 €	575,13 €	525,50 €	

Evolution des intérêts et du capital à rembourser depuis 2019



Evolution de l'encours de l'annuité de la dette depuis 2021



Commentaire sur l'endettement

L'endettement de la commune a diminué, et reste sous la moyenne de la strate démographique similaire. En 2022, l'encours et l'annuité de la dette étaient, pour la strate démographique correspondante, respectivement de 780 € par habitant pour 631 € pour la commune.

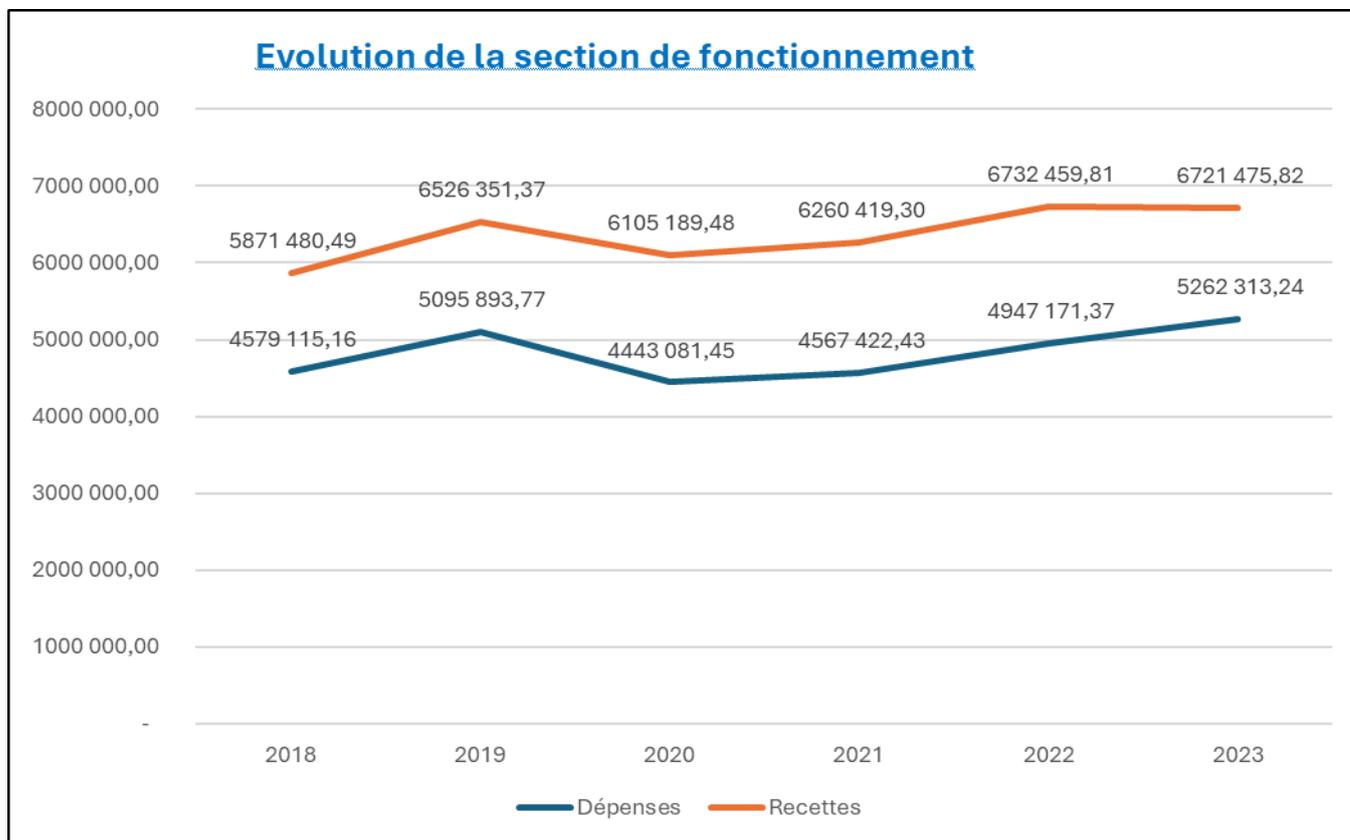
Pour la même année, soit en 2022, la capacité d'autofinancement nette du remboursement en capital des emprunts était de 305 € (333 € en 2021) par habitant pour la commune alors que la moyenne de la strate était de 203 € (273 € en 2021).

B - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

① - LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Voici une situation sur les six dernières années. On peut remarquer que pour l'année 2023, en section de fonctionnement, les dépenses ont augmenté de 315 141,87 € (379 748,94 € en 2022) et les recettes de fonctionnement ont diminué de 10 983,99 € (+ 472 040,51 € en 2022).

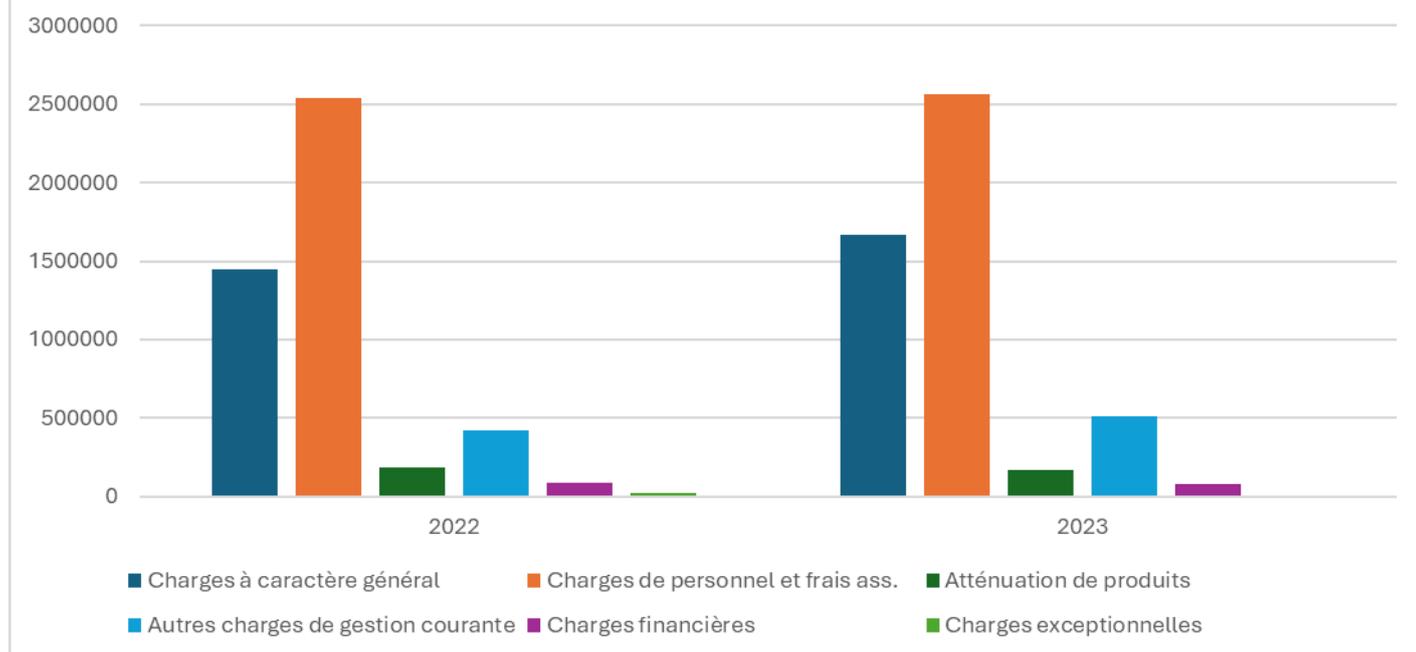
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	4 579 115,16	5 095 893,77	4 443 081,45	4 567 422,43	4 947 171,37	5 262 313,24
Recettes	5 871 480,49	6 526 351,37	6 105 189,48	6 260 419,30	6 732 459,81	6 721 475,82



Les dépenses réelles de fonctionnement, sont en augmentation de **280 596,23 €** entre **2022** et **2023** (hors opérations d'ordre et dotations aux amortissements).

	Répartition des dépenses	CA 2022	CA 2023	Variations 2022/2023	Répartition en % - 2023
11	Charges à caractère général	1 447 211,92	1 664 570,70	15,02%	33,33
12	Charges de personnel et frais ass.	2 542 133,17	2 566 040,15	0,94%	51,38
14	Atténuation de produits	188 238,00	172 470,00	-8,38%	3,45
65	Autres charges de gestion courante	424 109,20	510 832,78	20,45%	10,23
66	Charges financières	89 805,65	79 999,79	-10,92%	1,60
67	Charges exceptionnelles	22 326,66	532,86	-97,61%	0,01
	Total des dépenses	4 713 824,60	4 994 420,83	5,95%	100,00

Répartition des dépenses



Chapitre 011 : Les charges à caractère général

Ce chapitre est **en augmentation de 217 358,78 €**. Il correspond aux dépenses quotidiennes de la commune. On y trouve les achats de biens et services, les dépenses d'énergie, d'électricité, d'eau, de carburants, d'alimentation, de téléphone, d'affranchissement et de fournitures administratives, scolaires, d'entretien, de vêtements de travail. Sont également reprises les dépenses liées à l'entretien des nombreux bâtiments communaux, les assurances, les dépenses d'entretien du matériel roulant et celles relatives aux fêtes et cérémonies. [Cela s'explique par l'inflation.](#)

Chapitre 012 : Les charges de personnel

C'est le poste le plus important. **Il représente 51,38 % (53,93 % en 2022) des Dépenses Réelles de Fonctionnement.**

Globalement ce chapitre est en diminution par rapport à l'ensemble des dépenses réelles. Si l'on compare uniquement ce chapitre, il est en très légère hausse de 23 906,98 € par rapport à 2022. Cela s'explique par une hausse du point d'indice qui sert de base de calcul pour les salaires de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023.

Chapitre 014 : Les atténuations de produits

Reversement sur le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Ce fonds permet aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme d'être compensées, via un reversement, par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes ».

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante

A ce chapitre, **en augmentation de 86 723,58 €**, apparaissent les dépenses liées aux indemnités des élus, le service d'incendie (SDIS) **165 410, 96 €**, la contribution obligatoire pour l'association de l'école de la Sainte-Famille, les créances irrécouvrables, les subventions (associations, CCAS).

Cela s'explique par le versement supplémentaire pour la contribution à l'école Sainte Famille (erreur du nombre d'élèves), une augmentation de la contribution du SDIS, une augmentation comme pour les fonctionnaires de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (décision de l'Etat) pour l'indemnité des élus et des cotisations, ainsi que les créances en non-valeur et une augmentation des subventions aux associations.

Chapitre 66 : Les charges financières

Ce chapitre est très logiquement en baisse de 9 805,86 €. En effet, aucun emprunt n'a été contracté depuis 2017.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles

Pour ce qui concerne les charges exceptionnelles, celles-ci sont en baisse de 21 793,80 €. Pour rappel l'année précédente, le chapitre prévoyait au compte 673 des crédits pour les titres annulés (il s'agissait principalement des loyers de la Trésorerie perçus à tort pour un montant de 22 184,14 € en 2022).

Chapitres 042 et 68 : Les opérations d'ordre et les dotations aux amortissements

	2022	2023
Opérations d'ordre dont dotations aux amortis.	233 346,77	267 866,96

Le montant des crédits varie en fonction des investissements réalisés l'année précédente pour les amortissements et des cessions d'immobilisation.

En 2023, on constate une hausse de 34 520,19 €.

Quelle évolution pour les dépenses de fonctionnement en 2024 ?

➤ Les charges à caractère général

Elles résultent des décisions prises par le Conseil Municipal et de la volonté communale de soutenir toute une série d'actions déjà rappelées lors des précédents débats d'orientations budgétaires (services offerts aux habitants, amélioration du cadre de vie, fleurissement, développement des manifestations culturelles, renforcement de la sécurité routière, aide soutenue aux associations etc...).

La commune dispose de peu de moyens pour réduire ce chapitre de dépenses, sauf à remettre en cause la politique de services aux associations et aux habitants qu'elle a développée jusqu'à ces dernières années. En effet, elle ne maîtrise pas le coût des carburants, le coût des énergies, le coût des assurances. Elle incite donc les services à générer des économies par une remise en cause par exemple des habitudes de travail (ex : limiter le nombre de photocopieurs et d'imprimantes, ...), étudier des nouveaux moyens afin de sensibiliser les utilisateurs de biens communaux aux économies d'énergie, et équiper les bâtiments communaux en conséquence (éclairage basse consommation, détecteur de présence etc...).

➤ **Les charges de personnel**

Les dépenses de ce chapitre sont aussi liées aux choix faits par le Conseil Municipal, de développer le fonctionnement des services en régie, de soutenir le milieu associatif, de développer une politique sociale.

Pour **2024** les crédits devront tenir compte du vieillissement ainsi que de l'évolution de la carrière des agents (Glissement, Vieillessement et Technicité) atteignant les fins d'échelles de rémunération, des avancements de grades éventuels, du remplacement ou non des départs à la retraite, du maintien d'un service public de proximité et de qualité.

Le montant estimé prendra également en compte :

- les recrutements :
 - L'augmentation du nombre d'heures d'un agent (27h au lieu de 23h)
 - Les remplacements des agents partant à la retraite (Embauche avant le départ en retraite des agents pour permettre la liquidation des congés et du compte épargne temps).
- L'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024, sur décision de l'Etat.
- L'actualisation du régime indemnitaire à compter du 1^{er} mai 2024.

➤ **Les autres charges de gestion courante**

Quatre composants constituent ce groupe de dépenses :

- Les indemnités des élus,
- Les pertes sur créances irrécouvrables,
- Les contingents obligatoires,
- Les subventions.

Leur variation dépendra essentiellement des décisions prises lors de l'attribution des subventions et des pertes et créances irrécouvrables que peut nous présenter le comptable.

Pour les subventions aux associations, le montant sera estimé à 120 000 euros.

➤ **Les charges financières et exceptionnelles**

Les dépenses financières et exceptionnelles diminuent en 2024 car depuis 2017, la collectivité n'a pas emprunté et c'est encore le cas pour cette année.

➤ **Les dotations aux amortissements**

Leur variation dépend du montant et de la nature des investissements des années précédentes.

② - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant **2023** des recettes de fonctionnement s'élève à **6 706 994,27 €** réparties comme suit (hors opérations d'ordre et excédent de fonctionnement reporté) :

Chapitre 013 : L'atténuation des charges

Ce poste correspond aux remboursements sur rémunération du personnel : contrats aidés (PEC), et absentéisme (CMO, congés de maternité, congés paternité).

Remboursement de droits syndicaux sur 2 années (environ 34 000 €).

Chapitre 70 : Les produits des services du domaine, et ventes diverses

Les recettes comprennent les recettes et redevances d'utilisation du domaine, cimetière par exemple, les prestations de services, les locations de salles, droit d'inscription aux écoles, musique, etc. Cette baisse est liée à la suppression de l'encaissement par la collectivité des inscriptions ALSH.

Chapitre 73 Les impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes représente **3 481 169,66 €**. Il est constitué notamment par les impôts direct locaux **2 736 638,00 €**, la taxe sur l'électricité **103 513,26 €**, le fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales **101 272,00 €**, les taxes funéraires **918 €** et les autres taxes (taxe additionnelle aux droits de mutation, **142 296,50 €**, et droits de place **28 866,90 €** etc...).

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq a décidé lors de son conseil Communautaire du 14 décembre 2021, l'instauration du régime de Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1er janvier 2022,

Le régime de la FPU, entraîne la substitution des communes membres de la Communauté de communes de la région d'Audruicq par cette dernière de la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, des produits de la fiscalité professionnelle, depuis 2022.

La CCRA vote donc le taux de CFE unique sur tout le territoire et décide des éventuelles exonérations.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) émet un avis sur les charges transférées. Le montant **2023** des charges transférées s'élève à **364 104 €** (au compte 73211).

Chapitre 74 Les dotations et participations

	2021	2022	2023
- La DGF – Dotation forfaitaire	813 519,00	764 251,00	763 619,00
- La Dotation de Solidarité Rurale	674 210,00	709 738,00	794 923,00
- La Dotation de Solidarité Urbaine	443 924,00	450 228,00	417 581,00
- La Dotation Nationale de Péréquation	280 635,00	272 070,00	283 541,00
- L'attribution du fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle	59 452,73	57 565,88	57 811,42
- Etat-Compensation au titre des exonérations	0	10 840,00	11 221,00
- Autres organismes (crèche, garderie)	166 837,11	183 117,20	179 891,21
- Autres (FCTVA, Participation CCAS au colis des aînés..)	34 036,70	46 977,04	31 392,75
TOTAL	2 472 614,54	2 494 787,12	2 539 980,38

Chapitre 75 Les autres produits de gestion courante

Correspondent essentiellement aux revenus des immeubles dont le montant s'élève à 247 601,03 € contre 258 793,89 € en 2022. Il s'agit du bail de la gendarmerie, les fermages, les loyers, les locations de salles, ainsi que la régularisation des tickets restaurants (équilibre entre la part employeur et la part de l'agent retenu sur la paie, la retenue sur la paie s'inscrivant en recette).

Chapitre 77 Les produits exceptionnels

Cessions d'immobilisations et les produits divers. **Ce chapitre évolue en fonction des cessions immobilières ainsi que des mandats annulés sur l'exercice précédent. En 2023, vente de la maison Rue de la Planquette, du garage rue d'Ardres, des terrains à Mme Fontaine Chantal, Mr Carton et Mme Bourdon, Mme Massemin Sabine.**

<i>Répartition des recettes</i>	2022	2023	Variations 2022/2023
Atténuation de charges	73 613,82	83 941,28	14,03%
Produits des services	268 925,66	242 335,09	- 9,86%
Impôts et taxes	3 278 107,73	3 481 169,66	6,19%
Dotations, subventions de participations	2 494 787,12	2 539 980,38	1,81%
Autres produits de gestion courante	258 793,89	247 601,03	- 4,33%
Produits exceptionnels	89 456,73	111 966,83	25,16%
Total des Recettes	6 463 684,95	6 706 994,27	3,76%

Commentaires sur les recettes de fonctionnement

En 2023, 2 539 980,38 € échappent aux décisions de la commune et notamment :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation,
- La D.G.F., la D.S.R., la D.S.U. sont fixées par l'Etat,
- La dotation de solidarité est fonction également des recettes fiscales de l'intercommunalité,
- Les dotations de compensation liées aux taxes foncières et taxes professionnelles de l'Etat et l'attribution du fonds départemental de taxe professionnelle nous sont imposées.

La seule marge de manœuvre dont dispose la commune porte sur la fiscalité et l'actualisation des coûts des services spécifiques rendus aux usagers dont certains bilans vous ont été communiqués précédemment.

③ - LES PRÉVISIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2024

Comme les années précédentes, les dépenses de fonctionnement seront estimées au plus juste, c'est le principe de la sincérité. En 2023 les dépenses prévues ont été réalisées à 86,55 %, (contre 84,34 % en 2022, 79,61 % en 2021, 76,60 % en 2020). Les crédits nécessaires aux dépenses liées aux achats de matières et fournitures seront examinés poste par poste.

Estimations des dépenses de fonctionnement 2024

Ces dépenses sont susceptibles d'être modifiées en fonction des derniers arbitrages.

- **Chapitre 011 Charges à caractère général** : (estimation à 2 119 620 €)

Avec l'inflation, ce poste subit une augmentation.

- La hausse du prix du carburant
- Augmentation des tarifs de l'énergie et de l'électricité, de l'alimentation, des fournitures
- Obligation d'entretien des bâtiments et des voiries
- Augmentation de certaines primes d'assurances compte tenu de notre sinistralité
- L'augmentation des prestations de service (Gestion de l'ALSH par un prestataire – Convention pour le remplacement des agents en congé maladie, formation, entretien des espaces verts...).

- **Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés** : (estimation à 2 820 600 €)

Pour 2023, les charges de personnel sont estimées à 2 820 600 € et se justifie par la prise en compte de l'augmentation de 5 points d'indice majoré pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2024 (sur décision de l'Etat). Ainsi que l'augmentation du nombre d'heure d'un agent au service scolaire (27h au lieu de 23h), l'actualisation du régime indemnitaire et les avancements de grade.

- **Chapitre 014 Atténuation de produits** : (estimation à 200 000 €)

Reversement sur le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

- **Chapitre 65 autres charges de gestion courante** : (estimation à 542 300 €)

Pas de grand changement dans ce chapitre qui comprend essentiellement les indemnités des élus, la contribution à l'école privée, avec toutefois une augmentation de la participation au service incendie (SDIS), des cotisations de sécurité sociale et la prise en compte de l'augmentation de 5 points d'indice pour l'indemnité des élus (sur décision de l'Etat).

- **Chapitre 66 Charges financières** : (estimation à 71 000 €)

Aucun emprunt n'a été contracté en 2023.

• **Chapitre 67 Charges exceptionnelles** :

Dans ce chapitre figure essentiellement les titres annulés d'années précédentes.

Il faut également prendre en compte le résultat de l'exercice 2023 dont une partie a été effectuée, lors de l'affectation du résultat après adoption du compte administratif, qui constitue l'excédent reporté en section de fonctionnement et approuve le budget 2024 en section d'investissement à hauteur d'environ **1 500 000 €**.

Pour rappel, les taux des taxes fixés par la commune n'ont pas augmenté **depuis 1998**.

Les contributions directes perçues en **2023** s'élevaient à **2 736 638 €** et à **2 496 068 €** en **2022**.

Il est donc prudent d'évaluer les contributions directes à percevoir pour **2024** à **2 459 068,98 euros**.

Voici les chiffres de **2022** en € par habitant, qui permettent de positionner la commune par rapports à d'autres communes de la même strate démographique

	Commune d'Audruicq (Euros par habitant)	Moyenne de la strate (au niveau départemental)
<u>Produits de fonctionnement</u>	1 131	1 246
Dont : Impôts locaux	421	528
Autres impôts et taxes	76	114
D.G.F.	400	154
<u>Charges de fonctionnement</u>	854	1 104
Dont : Charges de personnel	450	582
Achats et charges externes	255	281
Charges financières	16	18
Contingents d'incendie	42	28
Subventions versées	15	66
<u>Éléments de fiscalité</u>		
Produit foncier bâti après application du coefficient correcteur	437	488
Produit foncier non bâti	11	10
Produit taxe d'habitation	6	25
Cotisation foncière des entreprises	0	0
<u>Autofinancement</u>		
Excédent brut de fonctionnement	323	215
Capacité d'autofinancement	305	203
Capacité nette du remboursement en capital des emprunts	246	122
<u>Endettement</u>		
Encours total de la dette au 31/12/N	631	780

Suite à cette analyse de la section de fonctionnement, le conseil municipal est appelé à faire part de ses observations,

Le débat est ouvert !

C - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

① - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses **2023** s'élèvent à **2 825 455,82 €**.

Aussi, paraît-il nécessaire de rappeler les investissements dont les crédits n'ont pas été consommés en totalité.

COMMUNE D'AUDRUICQ - 2023

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	2031	822	Frais d'études	123 889,00	45 817,17	78 071,83	68 757,30	68 757,30
	2031	414	Frais d'études	5 840,00	11 179,20	-5 339,20	2 040,00	2 040,00
	2031	411	Frais d'études	165 200,00	19 170,00	146 030,00	46 080,00	46 080,00
	2031	814	Frais d'études	25 000,00	5 411,74	19 588,26	23 448,26	23 448,26
	2031	213	Frais d'études	230 000,00	101 983,60	128 016,40	162 940,40	162 940,40
	2051	020	Concessions et droits similaires	54 209,28	8 148,30	46 060,98	4 203,12	4 203,12
20 Immobilisations incorporelles				604 138,28	191 710,01	412 428,27	307 469,08	307 469,08
	21318	311	Autres bâtiments publics	5 550,00	0,00	5 550,00	5 545,51	5 545,51
	21534	814	Réseaux d'électrification	262 477,00	75 928,32	186 548,68	14 981,16	14 981,16
	2188	020	Autres immobilisations corporelles	75 500,00	84 115,08	-8 615,08	1 449,60	1 449,60
	21311	020	Hôtel de ville	130 700,00	52 264,64	78 435,36	1 146,44	1 146,44
	2158	020	Autres install., matériel et outillage techniques	220 279,00	158 698,31	61 580,69	40 742,40	40 742,40
	21318	020	Autres bâtiments publics	530 539,00	213 809,73	316 729,27	48 291,51	48 291,51
	2184	020	Mobilier	100 100,00	80 138,71	19 961,29	5 390,40	5 390,40
	21316	026	Equipements du cimetière	164 000,00	13 430,88	150 569,12	6 360,00	6 360,00
21 Immobilisations corporelles				1 489 145,00	678 385,67	810 759,33	123 907,02	123 907,02
	2315	822	Installation, matériel et outillage techniques	1 171 000,00	687 204,32	483 795,68	297 697,85	297 697,85
23 Immobilisations en cours				1 171 000,00	687 204,32	483 795,68	297 697,85	297 697,85
Total Dépenses d'investissement				3 264 283,28	1 557 300,00	1 706 983,28	729 073,95	729 073,95
Total Dépenses				3 264 283,28	1 557 300,00	1 706 983,28	729 073,95	729 073,95

① - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'investissement constatées, s'élèvent à **5 863 558,06 €** y compris l'excédent reporté de 2022 de **3 218 908,78 €**.

Dans le cadre de son éligibilité, la commune a fait diverses demandes de subventions :

- Demande de subvention dans le cadre des dégâts engendrés par les inondations de novembre 2023 :
 - Etat : au titre de la Dotation de Solidarité : 1 417 704,63 €
 - Région : au titre de la reconduction du Fonds « Inondations et Tempêtes » : 50 000 €
 - Département : au titre du FARDA AVC : 30 000 €.

- Demande de subvention dans le cadre de la mise en place d'un système de Vidéoprotection :
 - Etat : au titre du FIPD : 145 000 €
 - Région : 30 000 €

- Demande de subvention dans le cadre de la rénovation énergétique du Groupe Scolaire du Brédénarde (phase 2) :
 - Etat :
 - ✓ DETR : 209 949,86 €
 - ✓ DSIL : 89 949,88 €
 - ✓ Fonds Vert : 251 939,83 €

 - SYMPAC : 69 000 €
 - Département : FARDA 120 000 €

SUBVENTIONS POUR BUDGET 2024 A PERCEVOIR

DESIGNATIONS	TYPE DE SUBVENTIONS	MONTANTS ACCORDES	MONTANTS PERCUS	RESTE A PERCEVOIR
PLACE DU 11 NOVEMBRE	DETR	99 005,23 €	29 701,57 €	69 303,66 €
	AMI	401 351,00 €		401 351,00 €
	FARDA	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
SIGNALETIQUE INTERACTIVE	REGION	46 806,42 €		46 806,42 €
RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE PHASE 1	ETAT FONDS VERT	214 609,10 €		214 609,10 €
			TOTAL	762 070,18 €

A ce jour, nous n'avons pas reçu l'avis de la commission d'attribution pour ces dotations.

Afin de pouvoir réaliser le programme d'investissement prévisionnel 2024, il vous sera alors proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1 500 000,00 € au compte 1068 - Recettes d'investissement

394 451,02 € au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté (voir tableau ci-dessous)

Attention, les résultats de l'exercice 2023, ne sont pas officiels du fait que le compte de gestion (comptable public) et le compte administratif (ordonnateur) n'ont pas été comparés et votés.

Tout nouveau projet doit donc trouver son financement par le biais de subventions, du FCTVA et/ou de l'emprunt et de l'autofinancement.

Budget Général d'AUDRUICQ sur les 6 dernières années

<i>Compte administratif</i>	<i>Situation</i>					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	Provisoire
<u>FONCTIONNEMENT</u>						
<i>Opérations de l'exercice</i>						
Dépenses	4 579 115,16	5 095 893,77	4 443 081,45	4 567 422,43	4 947 171,37	5 262 313,24
Recettes	5 871 480,49	6 526 351,37	6 105 189,48	6 260 419,30	6 465 138,45	6 721 475,82
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultat de l'exercice	1 292 365,33	1 430 457,60	1 662 108,03	1 692 996,87	1 517 967,08	1 459 162,58
Résultat reporté N-1	339 393,53	281 758,86	312 216,46	274 324,49	267 321,36	435 288,44
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultat de clôture	1 631 758,86	1 712 216,46	1 974 324,49	1 967 321,36	1 785 288,44	1 894 451,02
<u>INVESTISSEMENT</u>						
<i>Opérations de l'exercice</i>						
Dépenses	1 538 514,76	3 828 026,64	2 864 489,41	3 526 081,10	1 592 157,65	2 825 455,82
Recettes	1 897 219,68	2 627 595,20	1 955 819,92	3 027 227,59	3 270 721,85	2 644 649,28
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultat de l'exercice	358 704,92	- 1 200 431,44	- 908 669,49	- 498 853,51	1 678 564,20	- 180 806,54
Résultat reporté N-1	7 318 121,74	7 676 826,66	6 476 395,22	2 039 198,09	1 540 344,58	3 218 908,78
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultat de clôture	7 676 826,66	6 476 395,22	5 567 725,73	1 540 344,58	3 218 908,78	3 038 102,24
<u>Reste à réaliser</u>						
Dépenses	4 185 571,33	3 030 200,00	2 838 191,00	899 462,00	582 802,00	729 073,95
Recettes		-	360 000,00		331 000,00	
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Besoin de financement	4 185 571,33	3 030 200,00	2 478 191,00	899 462,00	251 802,00	729 073,95
<u>Affectation :</u>						
Compte 1068 : recettes d'investissement	1 350 000,00	1 400 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 350 000,00	1 500 000,00
Compte 002 : Excédent de fonct. reporté	281 758,86	312 216,46	274 324,49	267 321,36	435 288,44	394 451,02

LES PRÉVISIONS D'INVESTISSEMENT 2024

Le conseil aura à se prononcer sur l'inscription de crédits au BP 2024 pour l'engagement des opérations suivantes.

Pour établir cette liste, il a été tenu compte de crédits reportés de 2023 et des crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts d'un montant de 289 284,72 €.

		Inscription 2024	Report 2023	BP 2024 Report + inscription
10	Capital et réserves	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement			
	REPORT			
1641	Capital emprunts	289 284,72		289 284,72
20	Immobilisations incorporelles	169 591,00	307 469,08	477 060,08
2031	Frais d'études	75 231,00	303 265,96	378 496,96
	Place du 11 Novembre Verdi		4 041,30	
	Place du 11 Novembre SPS		619,20	
	Rue du Courtil		630,00	
	City stade		1 200,00	
	Route d'Ostove Verdi	2 396,00	9 676,80	
	Salle de sport à dominante sportive Verdi		46 080,00	
	Salle de sport à dominante sportive levés topo et études de sol	17 000,00		
	City stade Safe mission SPS		840,00	
	Eclairage public EECI AMO		23 448,26	
	Ecole primaire	20 000,00	162 940,40	
	Canal		8 550,00	
	Rue Mauffait		45 240,00	
	Maîtrise d'Œuvre Chantiers TP	20 000,00		
	Mise à jour Base Adresse Nationale	15 835,00		
204	Subventions d'équipements versées	70 000,00	0,00	70 000,00
	Participation fde	70 000,00		
2051	Concession et droits	24 360,00	4 203,12	28 563,12
	Logiciel médiathèque BOM NX	1 600,00		
	Logiciel portail famille école+musique	14 000,00		
	Logiciel petite enfance	3 260,00		
	Logiciel gestion RH	5 500,00		
	Licence Sinergence		1 884,72	
	Betterstreet		2 318,40	
21	Immobilisation corporelles	3 625 708,36	123 907,02	3 749 615,38
2111	Terrains nus	360 000,00	0,00	360 000,00
	Achat terrain SNCF	200 000,00		
	Terrain centre de secours	160 000,00		
2113	Sous-sol et sursols	120 000,00	0,00	120 000,00
	City stade jeux extérieurs	100 000,00		
	Réfection aire de jeux parc de la mairie	20 000,00		

2116	Cimetière	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	52 092,37	1 146,44	53 238,81
	Mairie ravalement	2 092,37	1 146,44	
	Mairie passage Led	15 000,00		
	Mairie remplacement menuiseries	20 000,00		
	Mairie signalétique	15 000,00		
21312	Bâtiments scolaires	1 144 000,00	0,00	1 144 000,00
	Audruicqland programmation chauffage	5 000,00		
	Ecole primaire rénovation énergétique phase 1 et 2	1 100 000,00		
	Contrôle d'accès école clôture portail	15 000,00		
	Audruicqland passage LED	8 000,00		
	Ecole maternelle aménagement dortoirs	16 000,00		
21314	Bâtiments culturels et sportifs	75 000,00	0,00	75 000,00
	Cosec création club house	45 000,00		
	Maison des Associations passage LED	13 000,00		
	Maison des Associations programmation chauffage et portes	9 000,00		
	Médiathèque alarme anti-intrusion	3 000,00		
	Vigilante portes	5 000,00		
21316	Equipement du cimetière	0,00	6 360,00	6 360,00
	Cimetière caveaux d'attente		6 360,00	
21318	Autres bâtiments publics	122 300,00	53 837,02	176 137,02
	Ecole de musique		5 545,51	
	Ecole de musique passage Led	4 600,00		
	Ecole de musique Alarme	4 500,00		
	Salle des Marronniers passage led		4 242,40	
	Salle des Marronniers remplacement vitre		1 972,57	
	Ateliers municipaux portail clôtures	6 000,00		
	Carport Matériel	60 000,00		
	Salle des marronniers placards	15 000,00		
	Multi-accueil lavabo plaques inox	1 700,00		
	Multi-accueil stores extérieurs		6 553,20	
	Multi-accueil clôtures extérieures		10 134,00	
	Multi-accueil accès dortoir		3 724,00	
	Multi-accueil Portes intérieures		2 749,66	
	Multi-accueil VMC aspiration	1 500,00		
	Local poubelles Rue du Calaisis	4 000,00		
	Presbytère		12 832,22	
	Travaux en urgence	25 000,00		
	Médiathèque ravalement façade		6 083,46	
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	0,00	0,00	0,00

2138	Constructions ouvrage d'infrastructures	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 017 000,00	0,00	1 017 000,00
	Route d'Ostove	350 000,00		
	Rue du Canal Vélo route de Gravelines	70 000,00		
	Aménagement RD 309 devant Ets Aldi et rue du Château d'Eau	52 000,00		
	Rue d'Artois trottoirs	70 000,00		
	Rue du Sud rue de la Fontaine	20 000,00		
	Impasse d'Ardres	20 000,00		
	Parking salle polyvalente	85 000,00		
	Travaux suite inondation	250 000,00		
	Travaux de voirie	35 000,00		
	Travaux non prévus	49 000,00		
	Rue de la Chapelle suppression espaces verts	10 000,00		
	Allée à refaire rue des coquelicots	6 000,00		
2152	Installations de voirie	35 000,00	0,00	35 000,00
	Sonorisation Place du Général de Gaulle et rue du Général Leclerc	35 000,00		
21534	Réseaux d'électrification	128 000,00	14 981,16	142 981,16
	Réfection éclairage public	120 000,00		
	Remplacement câble stade		14 981,16	
	Pose candélabres Cité Rougemont et Stade	8 000,00		
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	25 000,00	0,00	25 000,00
	Réseaux incendie	25 000,00		
21571	Matériels roulants	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	258 532,00	40 742,40	299 274,40
	Vidéo protection	115 282,00	15 902,40	
	Plots béton matériel technique	2 400,00		
	Tapis de sol matériel technique	10 000,00		
	Matériel technique	20 000,00		
	Matériel multi-accueil transat, tapis, mâts sensoriels	2 850,00		
	Robot tondeuse Hermel		24 840,00	
	Décoration Noël et façade mairie	3 000,00		
	Remplacement pompe de relevage rue de Lauretan	5 000,00		
	Pompe wateringues	100 000,00		
2182-8	Matériel de transport	30 000,00	0,00	30 000,00
	Véhicule	30 000,00		
2183-1	Matériel de bureau et matériel informatique scolaire	6 000,00	0,00	6 000,00
	Matériel informatique école	6 000,00		

2183-8	Matériel informatique autres	19 900,00	0,00	19 900,00
	Remplacement portables matériel informatique mairie	5 000,00		
	Médiathèque automate de prêt	14 900,00		
2184-1	Matériel de bureau et mobilier scolaire	31 000,00	0,00	31 000,00
	Mobilier scolaire 2 classes cantine et bureau	31 000,00		
2184-8	Autre matériel de bureau et mobilier	57 533,99	5 390,40	62 924,39
	Multi-accueil Mobilier		5 390,40	
	Mobilier urbain Mobilier urbain	15 000,00		
	Mobilier mairie salle conseil et 2ème étage	20 000,00		
	Mobilier multi-accueil	4 800,00		
	Bacs à fleurs	5 579,99		
	Chaises Espace Pierre Desmidt	10 764,00		
	Médiathèque matériel étagère	1 390,00		
2185	Matériel de téléphonie	2 500,00	0,00	2 500,00
	Téléphones portables	2 500,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	141 850,00	1 449,60	143 299,60
	Stade rangement container	6 000,00		
	Stade Local	4 000,00		
	Matériel musique divers	10 000,00		
	Vidéo projecteur salle de réunion	15 000,00		
	Appareils de restauration prévision	15 000,00		
	Buts cages à foot	5 000,00		
	Matériel Police armement alcootest	10 000,00		
	Matériel multi-accueil machine à laver	3 000,00		
	Chalets de Noël	55 000,00		
	Drône service communication	850,00		
	Auto laveuse	18 000,00		
	Chariot et cuve cantine		1 449,60	
23	Immobilisations en cours	1 044 944,21	297 697,85	1 342 642,06
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00		0,00
2315	Installation, matériel et outillage techniques	1 044 944,21	297 697,85	1 342 642,06
	Aménagement rue Georges Mauffait et du Courtil	1 004 944,21		
	Place du 11 Novembre lot 1	40 000,00	156 535,40	
	Place du 11 Novembre lot 2		96 676,08	
	Place du 11 Novembre lot 3		44 486,37	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00		1 500,00
Totaux		5 131 028,29	729 073,95	5 860 102,24

Annexes

BUDGET VERT

Parmi les investissements programmés, il en ressort pour le budget vert :

1) – Modernisation éclairage public

- Passage aux sources LED : 72 000,00 € TTC

2) – Passage aux LED dans les bâtiments suivants :

- Mairie
 - Maison des Associations
 - Audruicqland
 - Ecole de Musique
- 40 000,00 € TTC

3) – Travaux de rénovation au Groupe Scolaire du Brédenarde

- Isolation des façades : 191 334.00 € TTC
- Réfection couverture isolation : 126 047.40 € TTC
- Remplacement des menuiseries extérieures : 209 047.20 € TTC
- Installation de panneaux photovoltaïques et remplacement des lumières intérieures (passage aux LED) : 84 325.20 € TTC

Soit un total de : 722 753.80 € TTC
(12.33 % du budget)

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2026

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permet de prévoir les dépenses à engager pour répondre aux besoins des 5447 habitants d'Audruicq pour les années à venir, en matière d'offre de service public et de qualité des infrastructures.

Pour mettre en œuvre son projet pour la Ville, l'équipe municipale a défini et priorisé les investissements à venir dans un document global, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le PPI : Pour quoi faire ?

- **Programmer** sur la durée du mandat des projets d'équipements qui répondent aux besoins de la population pour aujourd'hui et pour demain. Le PPI prépare l'avenir de la Ville.
- **Prioriser** les dépenses de la Ville tout en garantissant sa santé financière.
- **Mettre en adéquation** des choix politiques avec la stratégie financière de la collectivité.

Pour la Ville d'Audruicq, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil stratégique, dans un souci de bonne gestion, pour la planification écologique et sociale, en fonction du contexte économique local et national.

C'est pourquoi les élus, avec l'appui des services de la Ville, ont édité le Plan Pluriannuel d'Investissement (2024-2026) en échelonnant et en planifiant à plus long terme les investissements.

Les coûts annuels ont ainsi été actualisés en fonction du contexte. Des choix parmi les programmes initialement prévus ont aussi été pris pour assurer, notamment, le financement massif et urgent des rénovations de plusieurs équipements vétustes.

La répartition annuelle

	2024	2025	2026
Investissements	5,8 M€	4,6 M€	5,2 M€
Financements extérieurs potentiels (Subventions)	762 000€	800 000€	800 000€

Nos objectifs

Face à la hausse des coûts, les investissements ont été priorisés pour répondre à quatre urgences :

- Favoriser la justice sociale
- Accélérer la transition écologique
- Mieux vivre et se déplacer
- Investir pour les générations futures

A travers le PPI, la Ville s'engage à :

- **Rénover les équipements publics** pour faire face aux enjeux climatiques et énergétiques et continuer de rendre service aux habitants ;
- **Moderniser les moyens techniques des services municipaux** pour qu'ils remplissent leurs missions de service public (flotte de véhicules, parc des services techniques...);
- **Aménager la ville** pour qu'elle soit plus accessible au plus grand nombre, apaisée, plus agréable à vivre et à se déplacer.

Quel financement ?

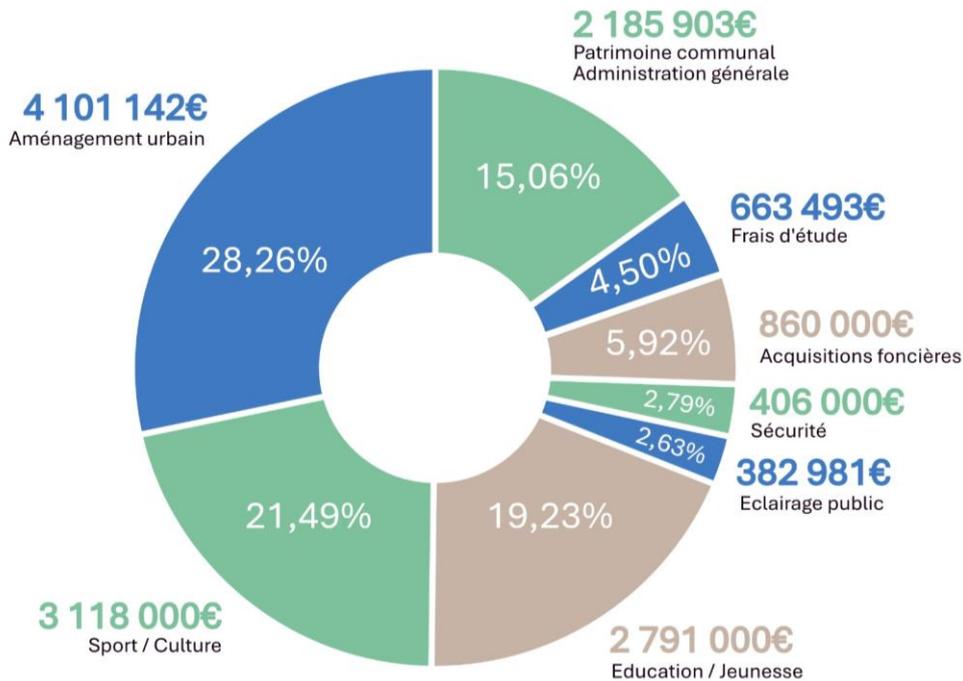
➤ L'autofinancement : il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il constitue le premier levier de financement des investissements. Pour maintenir un autofinancement suffisant, la Ville doit maîtriser ses dépenses de fonctionnement (charges de personnel, de fournitures, achats, énergie...).

La fiscalité est aussi un levier important.

➤ Les subventions : sur la période 2024-2026, un apport potentiel de 2,4 Millions est prévu de la part de nos partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Sympac, FDE).

Les grands secteurs d'intervention de politiques publiques

L'aménagement urbain, le sport, les activités culturelles et l'éducation sur les secteurs prioritaires.



Les projets d'ampleur période 2024-2026

Rénovation énergétique de l'Ecole élémentaire du Brédenarde

Coût total : 2,3 M € TTC

Livraison : septembre 2025

Subventions à ce jour obtenues : 214 000 € Fonds Vert (Etat)
Phase 1

Subventions à ce jour sollicitées : 740 837 € (Fonds Vert, DETR, DSIL, Département, Sympac)



Objectifs :

- Réduction de 50 % des consommations énergétiques
- Amélioration du confort des occupants (protection solaire, optimisation de la régulation du chauffage)
- Embellissement du patrimoine

Aménagement des rues Mauffait et Courtil

Coût total : 2,5 M € TTC

Livraison : décembre 2025

Objectifs :

- Réfection des réseaux (assainissement, eau potable, éclairage public)
- Reprise des voiries, trottoirs
- Enfouissement des réseaux (éclairage public, basse tension, téléphonie, fibre)



Rénovation de l'éclairage public

Coût marché sur 4 ans (2024-2027) : 120 000 € par an

Objectifs :

- Rénovation du réseau d'éclairage public
- Mise aux normes des armoires électriques
- Remplacement des supports vétustes
- Remplacement des luminaires énergivores (577 points)
- Atteindre 100 % des sources lumineuses LED



Installation d'un système de vidéo protection

Coût : 293 242 € TTC sur la période 2023-2026

Objectifs :

- Réduire le nombre de faits commis
- Renforcer le sentiment de sécurité
- Permettre des interventions plus efficaces des services de sécurité
- Faciliter l'identification des acteurs d'infractions
- Contribuer à la protection des activités commerciales, artisanales et culturelles
- Atteindre un parc de caméras représentant 250 vues distinctes en 2026.

Moyens :

2023 : Installation de caméras représentant 69 vues distinctes.

2024 : Installation de caméras représentant 56 vues distinctes.

